



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

SAFER

Question écrite n° 53161

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, sur le regroupement des SAFER. En effet, dans son rapport annuel 2014, la Cour des comptes préconise de procéder au regroupement des SAFER pour que leur ressort corresponde, pour le moins, à celui des régions administratives et pour réduire le nombre des implantations locales. Il lui demande si le Gouvernement compte procéder à ce regroupement.

Texte de la réponse

L'alignement des zones d'action des SAFER dans un cadre régional voire interrégional et respectant les limites des régions administratives est inscrit dans le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, actuellement en cours d'examen au Parlement. Le premier alinéa de l'article L. 141-6 du code rural et de la pêche maritime y est modifié en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chevrollier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53161

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 avril 2014](#), page 3128

Réponse publiée au JO le : [29 avril 2014](#), page 3564